

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 53 du 24 novembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 2

INSTRUCTION N° 80114/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE
portant abrogation du texte.

Du 29 septembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau du recrutement, des concours et des examens.*

INSTRUCTION N° 80114/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE portant abrogation du texte.

Du 29 septembre 2016

NOR D E F G 1 6 5 1 8 8 8 J

Texte abrogé :

Instruction n° 12700/DEF/GEND/RH/RF/CE du 18 mai 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 43 ; BOEM 531.2.4) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 53 du 24 novembre 2016, texte 2.

L'instruction n° 12700/DEF/GEND/RH/RF/CE du 18 mai 2007 modifiée, relative aux modalités d'organisation et de déroulement des concours et examens organisés dans la gendarmerie nationale est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,
sous-directeur des compétences,*

Jean-Marc ISOARDI.